



Appel à candidature

Atelier doctoral

*Du cas à la règle, de la théorie aux faits :
aux racines de la culture juridique européenne*

École française de Rome

18 -23 février 2019

L'École française de Rome, en collaboration avec le Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales, l'Institut Marcel Mauss-Centre d'études des normes juridiques « Yan Thomas », la School of History de l'Université de Saint Andrews et le Dipartimento di Giurisprudenza de l'Università « Roma Tre », organise à Rome un atelier doctoral du 18 au 23 février 2019.

Dans l'histoire du Moyen Âge européen continental, le droit est relégué de manière erronée à sa dimension abstraite. La norme et les collections de normes sont considérées comme de la « théorie », distantes et même étrangères aux « faits » concrets. L'atelier vise à infléchir cette approche en valorisant le lien toujours existant entre faits et théorie, cas et abstraction, événement historique et norme. L'objectif est de sensibiliser des jeunes chercheurs de nationalités différentes à la question de l'historicité du droit à différentes époques, dans des contextes laïques ou religieux, en les invitant à réfléchir sur cet aspect dans leur propre recherche. L'atelier est ouvert aux étudiants en sciences humaines et sociales mais également aux étudiants ayant reçu une formation juridique, afin d'inciter ceux qui ont fait des études d'histoire, de sociologie, d'anthropologie ou de philosophie à réfléchir à l'impact théorique du cas concret tels qu'ils le traitent dans leurs disciplines, et afin d'inciter ceux qui ont fait des études de droit à valoriser les racines historiques et les contextes concrets qui inspirent les normes, les textes doctrinaires ou les collections de lois en tant qu'objets d'analyse de leur propre recherche doctorale. Ce travail, sous la direction d'historiens du droit et d'historiens italiens, français et anglais, entend mettre en discussion la séparation drastique qui, depuis le XII^e siècle, s'est vérifiée entre les deux grandes familles juridiques européennes : la *civil law* continentale et la *common law* anglo-saxonne. L'approche « casuistique » du droit, qui se fonde sur la centralité du cas historique dans l'analyse de la dimension juridique, représente en effet un instrument fondamental pour rapprocher les deux traditions qui ont généalogiquement plus en commun que de divisions.

Le séminaire doctoral se déroulera de la manière suivante : les quatre premières séances du matin seront animées chacune par un conférencier et un discutant qui examineront les thèmes de la semaine, tandis que les sessions de l'après-midi seront dédiées à la présentation des travaux du doctorant et des doctorants, trois pour chaque journée (20 minutes pour chaque présentation). Les présentations des travaux seront discutées par les conférenciers et seront suivies d'un débat général. Les présentations doivent avoir lieu dans l'une des 3 langues acceptées par l'atelier : italien, français ou anglais.

L'École française de Rome propose 12 bourses pour des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants de l'Union européenne et d'autres pays) ayant effectué ou effectuant un

travail de recherche sur les thèmes et les problèmes du séminaire. Ces bourses couvrent uniquement les frais de séjour à Rome. Le transport est à la charge des étudiants.

Les candidats devront envoyer par courrier électronique avant le 5 novembre 2018 à l'adresse secrma@efrome.it un dossier constitué de :

- une lettre de motivation ;
- un bref *curriculum vitae* précisant les compétences linguistiques et, le cas échéant, une liste de publications ;
- un résumé du projet (2 pages au max., env. 6000 signes) ;
- et une lettre de recommandation.

Le comité scientifique se réserve le droit d'accepter d'autres participants intéressés par ces travaux, qui prendront en charge les coûts de leur séjour. Les candidats seront sélectionnés sur la qualité de leur projet. Ceux dont la candidature aura été retenue en seront informés avant le 20 novembre 2018. Ils devront ensuite fournir un texte de 10 pages au plus tard le 10 janvier 2019, dans l'une des langues suivantes : italien, français, anglais, espagnol, allemand, et un résumé d'au moins trois pages dans une autre langue choisie parmi les trois langues acceptées par l'atelier (italien, français, anglais).

Les projets seront commentés, avant la discussion générale, par un expert. Les meilleures communications pourront être proposées à la publication dans les *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge* (<http://mefrm.revues.org/>).

Les candidats retenus pour le séminaire seront tenus d'assister à l'ensemble des séances.

Comité scientifique :

Cécile Caby
Emanuele Conte
Caroline Humfress
Sara Menzinger
Paolo Napoli
Pierre Savy

Contact :

École française de Rome
Pierre Savy, Directeur des études pour le Moyen Âge
Grazia Perrino, Assistante scientifique de la section Moyen Âge
Piazza Farnese, 67
I - 00186 Roma
Tel. (+39) 06 68 60 12 48
secrma@efrome.it